Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une planification financière qui porte ses fruits

Le Conseil d'Etat a publié la version définitive de son projet de budget 2002. Il aboutit à un déficit de 148 millions. Ce résultat est meilleur que celui prévu par la planification financière du Canton, bien que l'augmentation des charges reste trop élevée malgré les nombreuses mesures adoptées. Il inclut, du côté des recettes, une contribution exceptionnelle des communes à titre de rattrapage sur leur participation d'un tiers à la couverture de la facture sociale.

Le déficit de 148 millions est le plus bas qui ait été inscrit au budget de l'Etat ces dix dernières années. Pour y parvenir, le Conseil d'Etat a fixé des priorités parmi les activités et les projets de l'Etat. Les mesures aboutissant à des réductions de dépenses concernent notamment le report du plan directeur cantonal, la convention hospitalière Vaud-Genève, l'alimentation de certains fonds, les crédits destinés à l'Expo.02 ainsi que l'augmentation de l'horaire hebdomadaire des maîtres de gymnase et des maîtres licenciés dans le secondaire. A l'inverse, le gouvernement a tenu à renforcer l'action de l'Etat dans certains secteurs comme la protection de la jeunesse, la chaîne des urgences, le personnel des EMS et la sécurité.

L'augmentation des charges entre le budget 2001 et le budget 2002 atteint 6,1 %, valeur sensiblement plus élevée que ne le prévoyait la planification financière. Cette augmentation résulte pour l'essentiel d'une forte croissance dans les domaines de la santé, du social et de la formation. Elle inclut des transferts de charges liés à des décisions de la Confédération, en particulier celle du Conseil fédéral imposant la prise en charge par le Canton de la part des soins en EMS non couverte par les assureurs.

L'augmentation des revenus est de 7,2 %. Cette augmentation est due pour l'essentiel à la contribution exceptionnelle demandée aux communes au titre de la facture sociale. Les revenus d'impôt augmentent de 2,6 %, soit une évolution quasi stationnaire attribuée au fait que 2002 constitue la seconde année de la période fiscale actuelle.

Dans son commentaire du budget, le Conseil d'Etat exprime sa satisfaction suite à la mise sur pied de son système de planification basée sur la logique des moyens à disposition plus que des besoins. Il confirme sa volonté de conduire cette politique jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'au rétablissement de l'équilibre financier du canton en 2004. Il indique enfin qu'il restera vigilant face à l'évolution de la conjoncture économique, qui pourrait l'amener notamment à revoir à la baisse la progression des revenus fiscaux estimés sur la base d'une croissance économique stable de 2 %.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 septembre 2001

Charles Favre, chef du Département des Finances, 021/ 316 20 00 Francis Randin, chef du Service des finances, 021/ 316 25 77